

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0Date de la convocation : 4 décembre
2020**PRÉSENTS** : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :
MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C**ABSENT** : /**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN**DELIBÉRATION N°160****Rapporteur** : Dany BIOTTEAU**OBJET : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE – DECORATIONS LUMINEUSES
AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MECENAT AVEC SOREGIES**

Il est rappelé au conseil municipal que chaque année, des **décorations lumineuses** sont installées pour les fêtes de fin d'année sur la commune.

C'est **SOREGIES**, fournisseur et distributeur d'énergie dans le département qui assure la pose et la dépose des guirlandes sur les candélabres et supports béton.

La commune fournit les décorations et met un agent communal à disposition pour assister SOREGIES lors de la pose. La commune assure également le bon fonctionnement des installations.

Par délibération du 28 novembre 2016, le conseil municipal a approuvé la signature d'une **convention de mécénat avec SOREGIES** déterminant ses conditions d'intervention.

Cette prestation se fait à titre gratuit, elle entre dans une opération d'intérêt général de SOREGIES, à vocation sociale et culturelle et mise en valeur du patrimoine.

Chaque année, la SOREGIES propose à la collectivité un avenant.

Par lettre du 30 octobre 2020, SOREGIES nous transmet l'avenant n° 4 à la convention de Mécénat afin de la prolonger sur l'année 2020.

La contribution de SOREGIES, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à **5 087 € HT**.

Au vu de ces éléments il est proposé au conseil municipal **d'approuver l'avenant n°4 à la convention** tel que joint à la présente, applicable au 1er janvier 2020.

VU la mise en place de décorations lumineuses lors des fêtes de fin d'année,
VU la délibération du 28 novembre 2016 relative à la signature d'une convention de mécénat avec SOREGIES ,
VU les délibérations du 7 décembre 2017, du 13 décembre 2018 et du 12 décembre 2019 relatives à la signature des avenants 1, 2 et 3 à la convention de mécénat avec SOREGIES ,
VU l'avenant n°4 présenté par SOREGIES,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve l'avenant n°4 à la convention de mécénat avec SOREGIES, tel que joint à la présente, pour la pose et dépose des décorations lumineuses sur la commune;
-donne tout pouvoir à M le Maire pour sa signature.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

